Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Avenant n° 1 - Affaire 2021-04 marché négocié de maintenance des licences du logiciel DUERP (marché n° 210004)

N° : VA_DEC2024_8
Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure avec la Société ALEA PREVENTION domiciliée à Lognes (77185), l'avenant n° 1 du marché d'exclusivité des licences du logiciel DUERP afin de tenir compte de l'ajout d'une nouvelle prestation.

Aux prestations initiales du marché est ajoutée la prestation suivante :

- Passage de la solution logicielle DUERP en mode SAAS (hébergement)

Montant initial du marché : 2 698,50 € HT
Montant de l'avenant : 472,50 € HT
Nouveau montant du marché : 3 171,00 € HT
Imputation comptable : 2051 020 3300
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.3.6 Médecine du travail et CHS

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 8 janvier 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200317-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 11 janvier 2024